

REGIONALE MASCULIN U20

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2021/2022

Le championnat régional Grand Est « Régional Masculin U20 » (RMU20) se jouera par poules géographiques avec une finale régionale.

Article 1 : Associations sportives qualifiées

22 équipes issues des secteurs Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine participeront au championnat Grand Est « Régional masculin U20 » (RMU20).

Article 2 : Système de l'épreuve

Les 22 équipes qualifiées seront réparties en 2 poules géographiques.

- 1 poule géographique de 11 équipes regroupant des équipes issues des secteurs Alsace et Lorraine ;
- 1 poule géographique de 11 équipes regroupant des équipes issues des secteurs Champagne-Ardenne et Lorraine ;

Ces équipes disputeront un championnat en rencontres ALLER et RETOUR.

Les équipes classées PREMIÈRE de leur poule respective participeront à la finale qui désignera l'équipe championne de la Ligue Grand Est « Régional masculin U20 ».

Article 3 : Coopération Territoriale de Club « Inter-Equipe CTC »

Les équipes de Coopération Territoriale de Club « CTC » devront se conformer et respecter les règles de participation spécifique mise en place pour ce type d'équipe, licence AST, joueurs du club porteur, joueurs brûlés, personnalisation des équipes, etc.

Article 4 : Acceptation / Imprévu

L'engagement en Championnat Grand Est Régional masculin U20 (RMU20) vaut acceptation du présent règlement particulier.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront du ressort du Bureau de la Ligue Grand Est de Basketball sur proposition de la Commission Sportive Régionale.

Article 5 : Participations

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C ou T	5
	Licence ASP	0
	Licence OC	Sans limite
	Licence OCAST (Hors CTC)	4
Couleurs de licences autorisées (Nombre maximum)	BLANC	Sans limite
	VERT	Sans limite
	JAUNE	Sans limite
	ORANGE	Sans limite